

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE
PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE

DE

BOSC-LE-HARD

EXERCICE 2014

Table des matières

Les indicateurs applicables au service	3
1. Caractérisation technique du service	5
1.1 Présentation du territoire desservi	5
1.2 Mode de gestion du service	5
1.3 Estimation de la population desservie (DI01.1)	5
1.4 Nombre d'abonnés	6
2. Présentation des ouvrages d'eau potable	7
2.1 Descriptif de l'usine de production	7
2.2 Prélèvement sur les ressources en eau potable	7
2.3 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance PI01)	7
2.4 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance PI01.1)	7
2.5 La Production	8
2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014	8
2.5.2 Les caractéristiques de la production	8
2.6 Les volumes vendus au cours de l'exercice	9
2.6.1 Autres volumes	10
2.6.2 Les volumes consommés autorisés	10
2.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2.8 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (PI03.2)	10
2.9 Rendement du réseau de distribution (PI04.3)	12
2.10 Indice linéaire des volumes non comptés (PI05.3)	13
2.11 Indice linéaire de pertes en réseau (PI06.3)	13
2.12 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (PI07.2)	13
2.13 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (PI08.3)	13
3. Tarification de l'eau et recettes du service	14
3.1 Modalités de tarification	14
3.1.1 Part revenant à l'exploitant	14
3.1.2 Part revenant à la commune de Bosc-Le-Hard	14
3.1.3 Part revenant aux organismes extérieurs	14
3.2 Prix du service	15
3.3 Les recettes	17
4. Les indicateurs de performance du réseau	18
4.1 Travaux réalisés au cours de l'exercice	18
4.2 Encours de la dette	18
4.3 Amortissements	18
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	18
4.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
4.6 Les programmes pluri-annuels	19

Indicateurs applicables en Eau Potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Récapitulatif des indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement. Cette liste ainsi que les précisions s'y rapportant sont issues du site de l'observatoire :

<http://www.services.eaufrance.fr/>

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

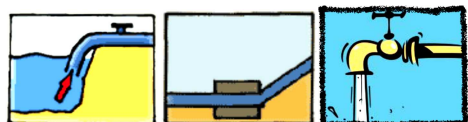
Référence	Nature	Valeur
DI01.0	Estimation du nombre d'habitants desservis Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	1526
DI02.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ Le prix au m ³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m ³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.	2.32 €
DI51.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	1 j

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Référence	Nature	Valeur
PI01.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.	100%

Référence	Nature	Valeur
PI02.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.	100%
PI03.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.	53
PI04.3	Rendement du réseau de distribution C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.	88%
PI05.3	Indice linéaire des volumes non comptés L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.	1.09 m3/j/km
PI06.3	Indice linéaire de pertes en réseau L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.	1.04 m3/j/km
PI07.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0.5%
PI08.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Bon à savoir: Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.	60%
PI09.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Bon à savoir: Exprimé en €/m3, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau	0€

1. Caractérisation technique du service



1.1) Organisation administrative du service

Le service est géré au niveau **communal**.

La production d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est assurée intégralement par une usine qui permet d'alimenter l'ensemble du territoire communal.

- ✓ Les missions du service d'eau potable sont :
 - ✓ La protection du point de prélèvement,
 - ✓ La production d'eau potable,
 - ✓ Le suivi de la qualité de l'eau potable produite,
 - ✓ Le stockage,
 - ✓ L'adduction.

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public par affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Date effective de fin de contrat: 31/12/2022
- Durée du contrat : 12 années
- Nombre d'avenants et nature des avenants : AUCUN

Nature exacte de la mission du prestataire : La gestion et la continuité du service public de la distribution d'Eau Potable à l'intérieur du périmètre de la délégation, soit :

- ✓ Protection du point de prélèvement
- ✓ Suivi de la qualité des eaux traitées
- ✓ La relation clientèle, gestion des abonnés (Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances)
- ✓ Surveillance et entretien des installations de distribution
- ✓ Surveillance et entretien des installations de stockage
- ✓ Surveillance et entretien des installations de traitement
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques de distribution
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques des installations de traitement
- ✓ Renouvellement du génie civil des installations de distribution
- ✓ Renouvellement du génie civil des installations de traitement

1.3) Estimation de la population desservie (DI01.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers –

domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 526 habitants au 31/12/2014 (1 511 au 31/12/2013).

1.4) Nombre d'abonnés

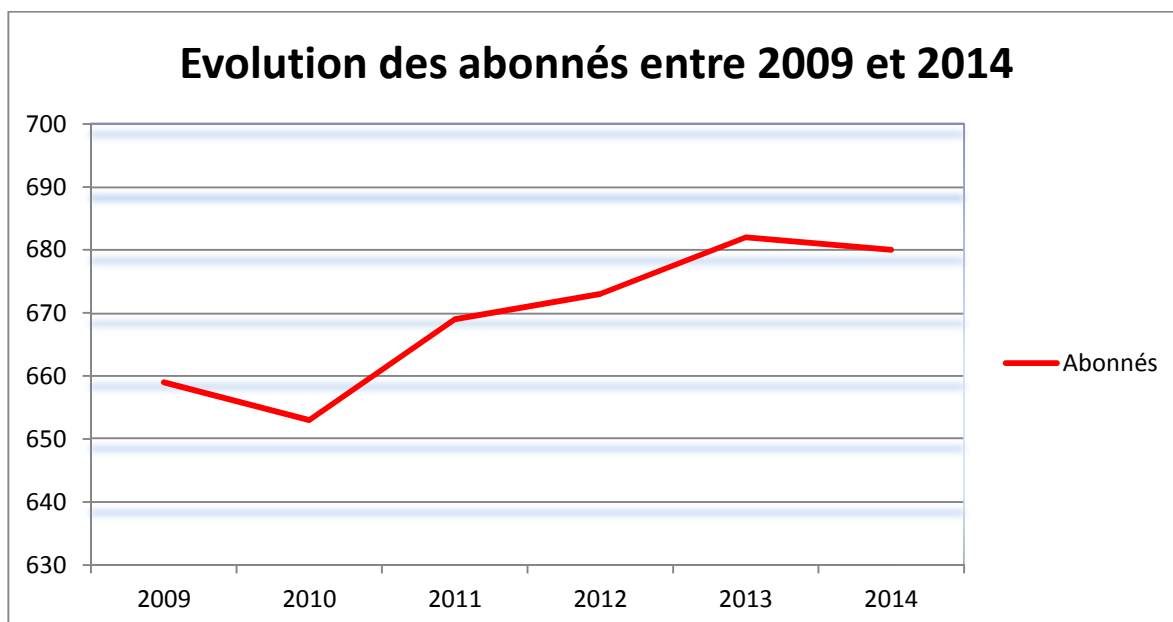
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 680 abonnés au 31/12/2014 (682 au 31/12/2013).

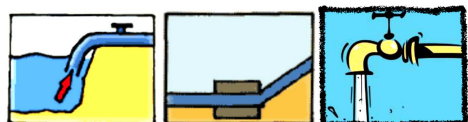
La répartition des abonnés de la commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Dont nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Dont nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Variation en %
Bosc-Le-Hard	682	680	670	10	-0.3%

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 30,75 abonnés/km au 31/12/2014 (30,65 abonnés/km au 31/12/2013).
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2014 (2,22 habitants/abonné au 31/12/2013).
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 85.54 m³/abonné au 31/12/2014 (74,89 m³/abonné au 31/12/2013).



2. Présentation des ouvrages d'eau potable



2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable

Dénomination du point de captage	Coordonnées (Lambert 93)	Capacité de production	Date de l'autorisation déclaration d'exploitation	Type d'exploitation
Captage de Bosc-le-Hard	X = 516.85 Y = 214.95 Z = +157	365 000 m ³ /an	25/01/2011	Affermage

2.2) Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Captage de Bosc-le-Hard	Eaux souterraines non influencées	20m ³ /h	65 897	66 078	0.27%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance PI01.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

100 % des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie étaient conformes lors de l'exercice 2014.

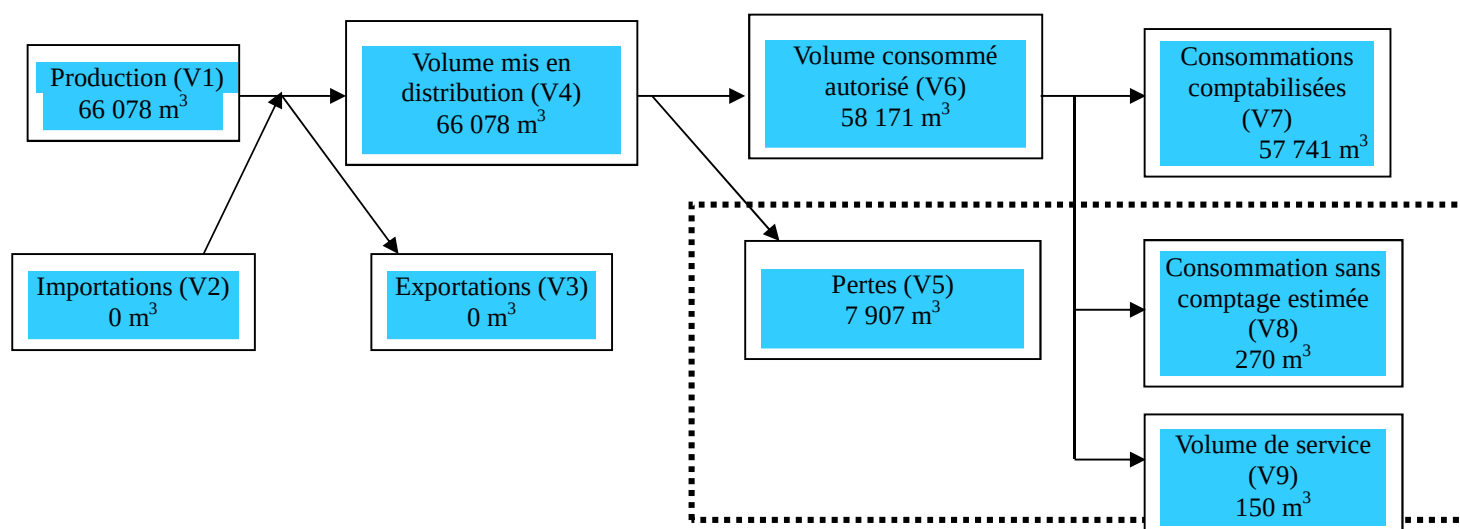
Conformément au rapport annuel de synthèse 2014, de l'Agence Régionale de Santé, sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

2.4) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance PI02.1)

100% des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques étaient conformes lors de l'exercice 2014.

2.5) La production

2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



2.5.2) Les caractéristiques de la production

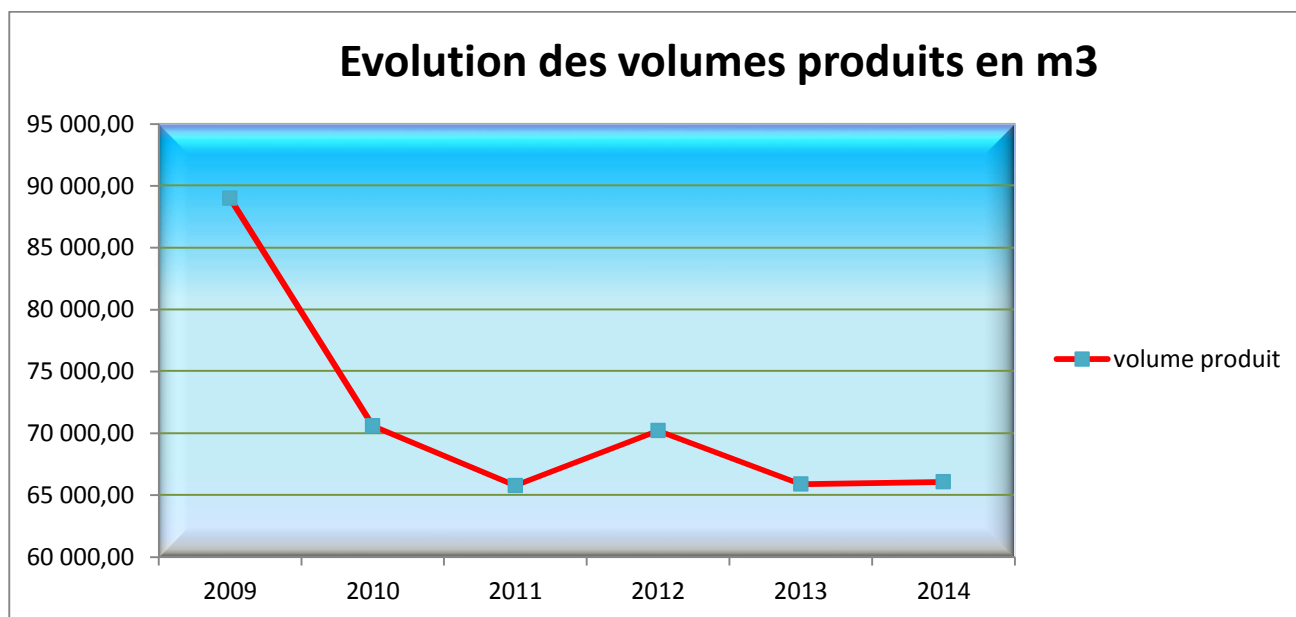
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BOSC-LE-HARD	Chlorique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Sur la collectivité, les volumes prélevés correspondent aux volumes produits.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
CAPTAGE de BOSC-LE-HARD	65 897	66 078	0.27%	40%

Evolution des volumes produits :

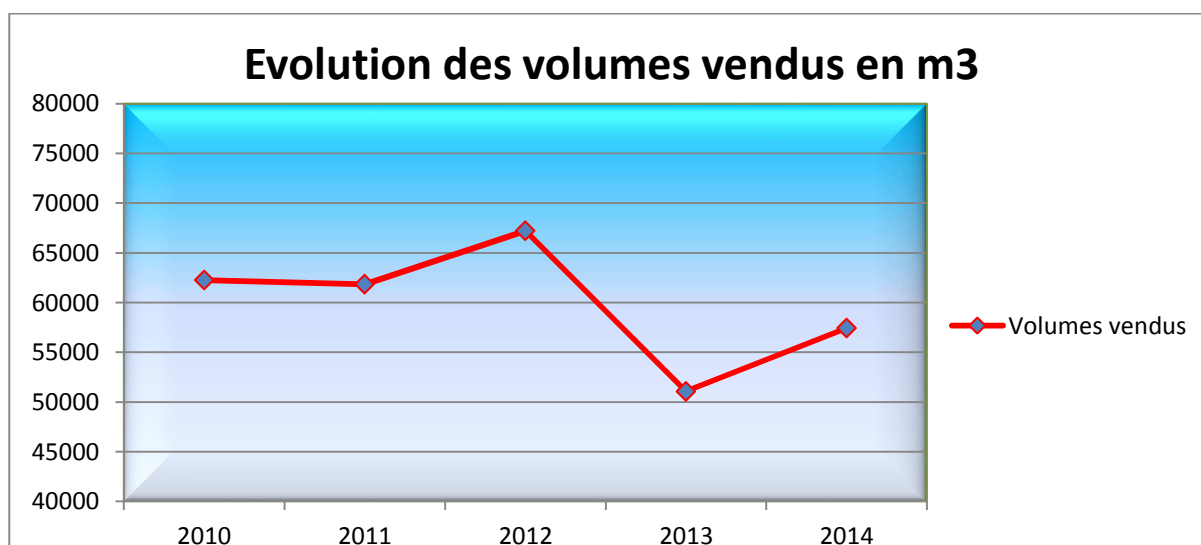


Entre 2009 et 2014, le volume produit au captage de Bosc-le-hard a connu une baisse significative de 25.75%.

2.6) Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	47 221	53 838	14.0%
Abonnés non domestiques	3 852	3 595	-6.7%
Total vendu aux abonnés (V₇)	51 073	57 433	12.5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



En 2014, la consommation globale sur la collectivité, est de 68 m³/abonnement/an. Il faut savoir que le ratio

national de référence est de 120 m³/an, soit une différence conséquente de -43.33% sur la commune. (73 m³/abonnement en 2013).

Pour autant, on notera, une augmentation de 12.5% des volumes vendus par rapport à 2013.

2.6.1 Autres volumes

	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	270	270	0%
Volume de service (V9)	150	150	0%

2.6.2 Volumes consommés autorisés

	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	67 640	51 493	-23,9%

2.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Longueur des réseaux appartenant à la commune de Bosc le Hard :

Linéaire du réseau d'adduction	20 910 mètres
--------------------------------	---------------

2.8) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI03.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par Arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé

Descriptif	Points Acquis
- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur de volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10 points
- existence d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement des réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du Code de l'Environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5 points
- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définies en application du V du même Code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	15 points
- L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié au moins du linéaire total des réseaux est renseignée.	13 points
- Le plan précis des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10 points
- Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	0 points
- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	0 points
- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	0 points
- Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 points
- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	0 points
- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	0 points
- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	0 points
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 points
TOTAL	53 Points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 était de 28 points.

Ce faible taux était essentiellement dû au fait que VEOLIA n'avait pas pu répertorier les travaux faits



sur le réseau de la commune depuis la construction de la première canalisation d'eau potable.

En 2014, nous avons donc fait des recherches sur les travaux réalisés depuis 1932, date de la construction du premier forage de la ville.

Ces recherches nous ont permis de dater et d'établir les longueurs, les diamètres et les matériaux de chaque canalisation, et ainsi de doubler les points requis pour cet indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service.

2.9) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance PI04.3)

Lors de l'exercice 2014, le rendement du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard était de 88%.

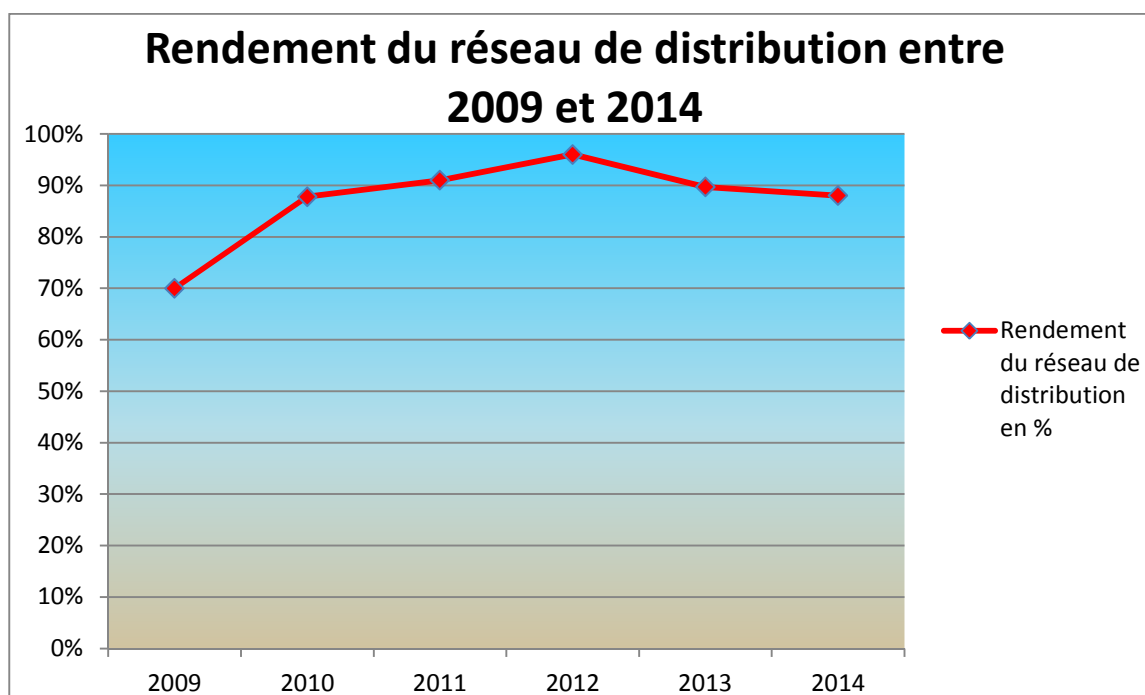
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau en %	89.7 %	88%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	7.74	7.62
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,8 %	0.86%

Ce tableau illustre l'évolution du rendement du réseau de distribution sur la commune de Bosc-le Hard



2.10) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance PI05.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Lors de l'exercice 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard était de 1.09 m³ / mètres linéaires.

2.11) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance PI06.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Lors de l'exercice 2014, l'indice linéaire de pertes en réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard était de 1.04 m³ / mètres linéaires.

2.12) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI07.3)

Lors de l'exercice 2014, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 0.5%.

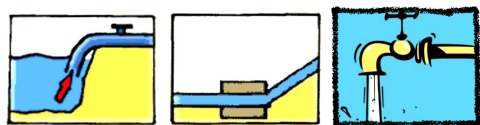
2.13) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance PI08.3)

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur PI08.3 a été calculé:

- études environnementale et hydrogéologiques en cours (20%),
- avis de l'hydrogéologue rendu (40%),
- dossier déposé en préfecture (50%),
- arrêté préfectoral (60%),
- arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) (80%),
- arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (100%).

L'indice pour la collectivité est donc de 60%

3. Tarification de l'eau et recettes du service



3.1) Modalités de tarification

3.1.1) Part revenant à l'exploitant

Les tarifs d'accès au service applicables par le délégataire

	01/01/2013	01/01/2014	Variation
Frais d'accès au service en HT :	54.44€	53.76€	-1.25%
Frais d'accès au service avec poise de compteur en HT:	82.62€	81.58€	-1.26%
Frais de fermeture ou de réouverture en HT :	63.98€	63.17€	-1.27%

La part de la facture d'eau qui revient au délégataire comporte obligatoirement

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de l'électricité, du traitement de l'eau, des analyses, du service commercial...).

Elles sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la collectivité, le tarif de base est actualisé par application d'une formule de révision prévue au contrat de délégation de service.

3.1.2) Part revenant à la commune de Bosc le Hard

La part de la facture d'eau qui revient à la collectivité comporte

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de fonctionnement du service d'eau et d'assainissement de la commune, et coût de l'investissement soit l'extension, la réhabilitation ou le déplacement des réseaux existants, les travaux et la sécurisation des ouvrages du service,...)

Ces parts sont fixées par délibération annuelle pour ce qui concerne le service.

3.1.3) Part revenant aux organismes extérieurs

Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les agences de l'eau correspondant aux 6 bassins hydrographiques français qui ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. La commune de Bosc le Hard est intégrée dans le bassin « Seine-Normandie ».

L'Agence de l'Eau a pour objectifs de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances basées sur les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et sur les pollutions produites par les usagers de l'eau, permettent à l'Agence de disposer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

La TVA pour l'Etat

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 5.5% s'applique à tous les éléments de consommation et d'abonnement de la facture d'eau, ainsi qu'aux redevances de l'Agence de l'eau.

3.2) Le prix du service

Le tableau ci-après présente une facture d'eau non assainie calculée au 1^{er} janvier 2015 (consommation de l'année 2014) comparée à l'année précédente (consommation de l'année 2013). Cette facture a pour objet de détailler la part reçue par chaque organisme.

Elle est calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE soit 120 m³ pour une année.

Seule la partie eau potable est traitée dans cette section.

Détail	Base de calcul	Tarif	Montant	
		2014	2013	2014
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	36.48€ l'unité	36.44€	36.48€
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.78€ par m ³	93.60€	93.78€
TOTAL Veolia Eau			130.04€	130.20€
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	10.00€ l'unité	10.00€	10.00€
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.75€ par m ³	90.00€	90.00€
TOTAL Commune de Bosc le Hard			100.00€	100.00€
Redevance Agence de l'Eau (Préservation des ressources)	120	0,0636€ par m ³	7.63€	7.63€
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.22€ par m ³	28.80€	26.40€
TVA pour l'Etat		5,5 %	14.65€	14.53€
TOTAL organismes extérieurs			51.08€	48.56€
TOTAL TTC			281.12€	278.76€

	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.34 €	2.32 €

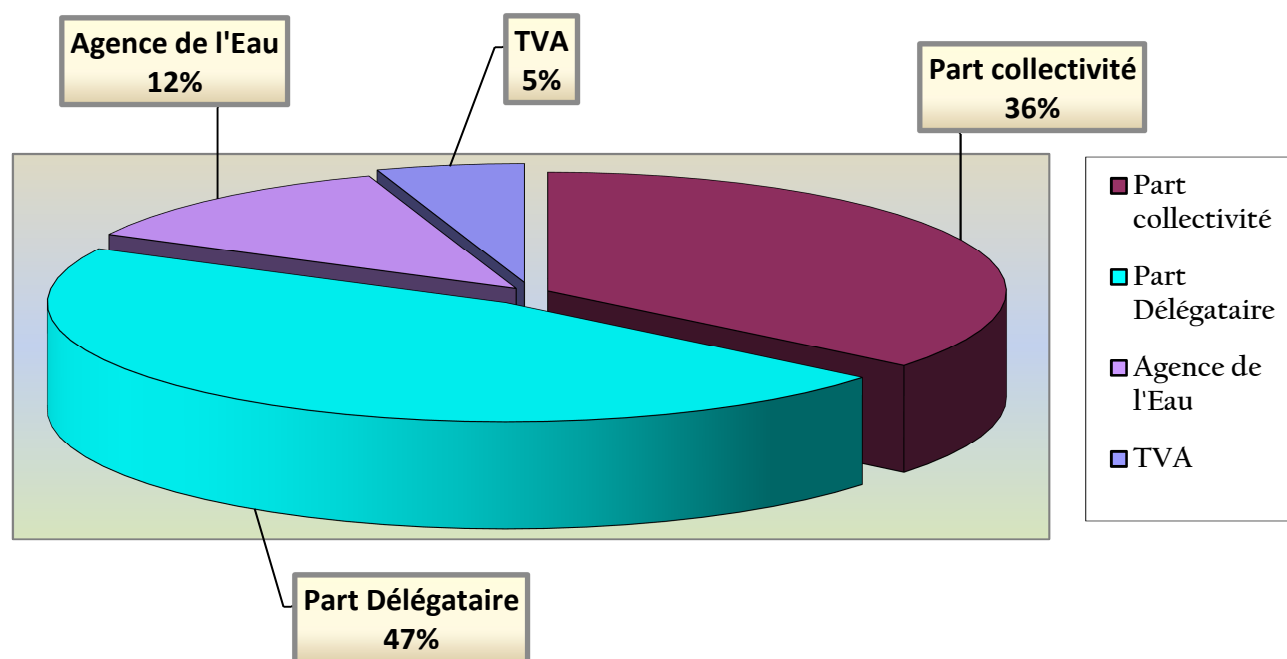
Pour la part assainie, le prix de l'eau est de 3.05€ par m³ pour une facture de 120 m³.

Il y a peu de variations de prix entre 2013 et 2014. Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de l'eau pour la part de la collectivité.

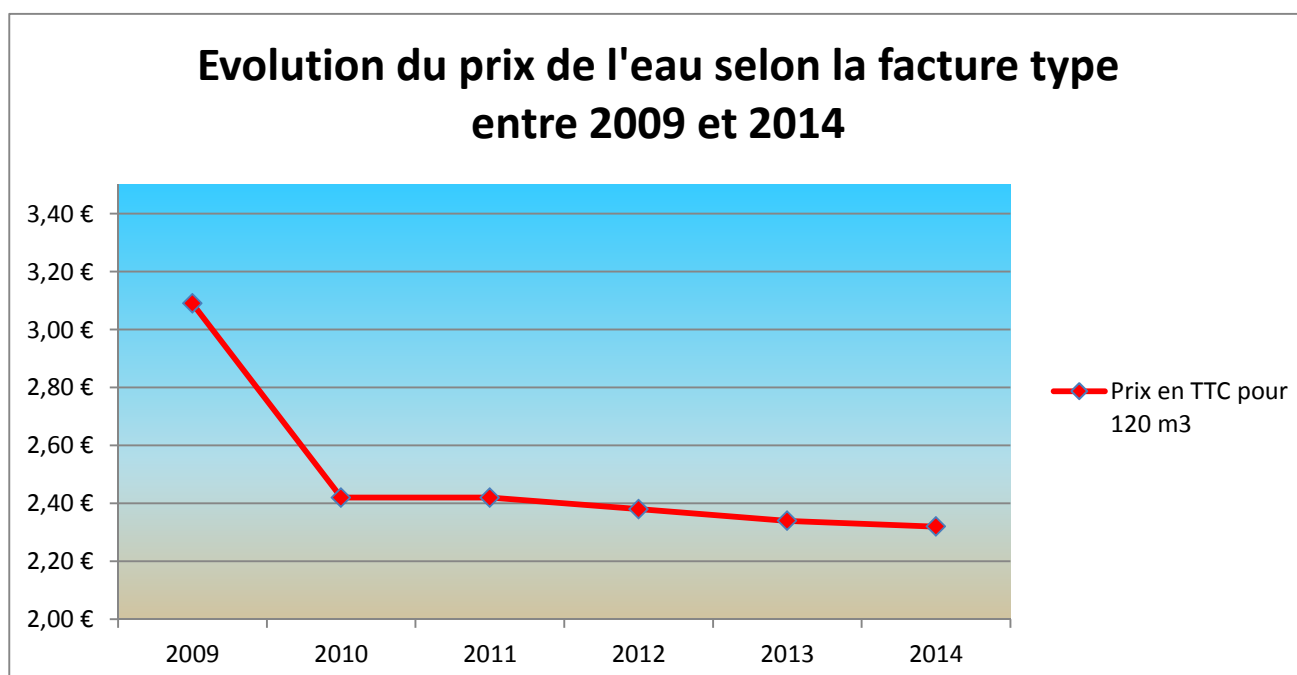
La faible baisse du prix du service (-0.85%) est due à la baisse du taux de la redevance de lutte contre la pollution de l'Agence de l'Eau. :

Indicateur	Donnée	Complément
D204.0	2.32€	/ m ³ pour une facture de 120 m ³

Répartition de la facture type par postes :



Evolution du prix TTC au m³.

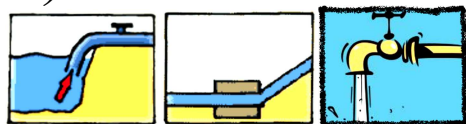


Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle au 01 avril et 01 octobre de chaque année.

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 57 433 m³/an (51 073 m³/an en 2013).

3.3) Les recettes



Recettes de la collectivité :

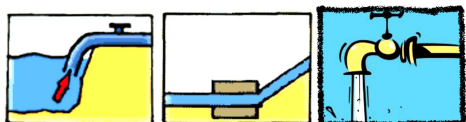
Les recettes détaillées du budget Eau & Assainissement ; La collectivité gère ces deux compétences sur le même budget, nous ne notons ici que les recettes de la compétence EAU :

Les recettes	2014
- Les recettes liées à la facturation d'eau	47 283.59
- Les revenus des antennes	5 481.14€
TOTAL	52 764.73€

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service	63 991	69 203	8.14%
Collectivité et autres organismes	56 253	66 926	18.97%
Travaux attribués à titre exclusif	3 093	3 625	17.20%
Produits accessoires	9 918	6 215	-37.33%
Total des recettes	133 255	145 969	9.54%

4. Indicateurs de performance



4.1) Les travaux réalisés au cours de l'année

Objet	Montant des travaux	Montant des subventions	Coût pour la collectivité
Travaux de canalisations d'eau potable Rue Villaine	105 295.45€	0€	105 295.45€
Travaux de sécurisation du captage	16739.59€	6 975€	9 764.59€

4.2) Encours de la dette

L'encours représente l'ensemble des dettes que la commune de Bosc le Hard doit à ses créanciers, soit : 683 983.64 € lors de l'exercice 2014.

L'annuité de remboursement dévolue à l'Exercice était de 49 906.85 € dont :

- 34 703.80 € de remboursement du capital,
- 15 203.05 € d'intérêts.

4.3) Amortissements

L'amortissement comptable d'un investissement est l'étalement de son coût sur sa durée d'investissement. Le montant des amortissements lors de l'Exercice était de 38 851.00 €.

4.4) Projets à l'étude

Afin d'améliorer la qualité du service d'eau potable à l'utilisateur et les performances environnementales de celui-ci, la commune de Bosc le Hard envisage certains projets dans les années à venir.

Libellé du projet	Montant prévisionnel
Installation d'une purge sur le captage	7 700€
Armatures extérieures du château d'eau	16 000€
Réhabilitation du château d'eau	120 000€
Etude groupée de sécurisation des captages	9 500 €
Etude de bassin d'alimentation de captage	62 300 €

4.5) Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau (indicateur de performance P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4

du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année

4.6) Les programmes pluriannuels

Aucun programmes d'ordre pluriannuel et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal n'existe sur la commune de Bosc-Le-Hard.